



## Conseil d'administration du 18 juin 2020

Délibération n° 2020/20

**Objet : Approbation de l'avenant n°1 à la convention de veille et de maîtrise foncière avec la commune de Mouilleron-Saint-Germain et la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie**

Vu le décret n° 2014-1729 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n°2010-503 du 18 mai 2010 portant création de l'Etablissement public foncier de la Vendée et particulièrement ses articles 2 et 9-6°,

Vu le projet d'orientations du Programme Pluriannuel d'Intervention 2020-2024 approuvé par délibération n° 2019/61 du 27/11/2019 du Conseil d'Administration de l'EPF de la Vendée,

Vu la convention de veille et de maîtrise foncière en vue de réaliser un programme mixte dans le centre-bourg (secteur de Lattre de Tassigny) approuvée par le Conseil d'administration du 16 mai 2019,

Sur proposition du Directeur Général,

Le Conseil d'administration :

- approuve l'avenant n°1 à la convention de veille et de maîtrise foncière entre la commune de Mouilleron-Saint-Germain, la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie et l'EPF de la Vendée relative aux actions foncières visant à favoriser la réalisation d'un programme mixte dans le centre bourg (secteur de Lattre de Tassigny).
- mandate le Directeur Général pour procéder en tant que de besoin à la mise au point technique de cet avenant.

Le Président de séance du Conseil  
d'administration

Luc Guyau *Luc GUYAU*

Signé par Luc GUYAU

Préfecture de la Vendée  
Reçu en préfecture le  
DRCIAJ

25 JUN 2020

COURRIER ARRIVÉ